



# DÉBATS DU SÉNAT

---

2<sup>e</sup> SESSION      •      41<sup>e</sup> LÉGISLATURE      •      VOLUME 149      •      NUMÉRO 59

---

## LA SEMAINE NATIONALE DES SOINS PALLIATIFS

Déclaration de

l'honorable Claudette Tardif

Le mardi 13 mai 2014

## LE SÉNAT

Le mardi 13 mai 2014

### LA SEMAINE NATIONALE DES SOINS PALLIATIFS

**L'honorable Claudette Tardif :** Honorables sénateurs, je tiens à souligner la Semaine nationale des soins palliatifs, qui s'est déroulée du 4 au 10 mai sous le thème « Dissipons les mythes entourant les soins palliatifs ». J'ai été récemment sensibilisée à ce sujet en accompagnant mon père aux soins palliatifs au cours de ses dernières semaines.

Je tiens d'abord à remercier ma collègue, la sénatrice Jane Cordy, de son excellente intervention à ce sujet la semaine dernière.

Malheureusement, trop peu de gens au Canada ont la chance de bénéficier de soins palliatifs. En fait, selon l'endroit où ils vivent, seulement 16 à 30 p. 100 des Canadiens qui ont besoin de soins palliatifs parviennent à en obtenir. Cela veut dire que le Canada est incapable de fournir de précieux services de soins palliatifs à plus de 70 p. 100 des personnes qui meurent au Canada.

L'un des problèmes les plus alarmants est la pénurie en matière d'infrastructure dans le secteur des soins de longue durée. En raison des changements démographiques qui se dessinent, cette pénurie va croître de près de 30 000 lits au cours des cinq prochaines années seulement.

Il existe aussi de grandes disparités à l'échelle canadienne dans la couverture et la prestation de ces services. Nous avons une mosaïque compliquée de soins palliatifs au Canada, et il existe de grandes disparités tant dans une même province qu'entre les provinces. Les Canadiens qui vivent en région éloignée ou rurale ont un accès particulièrement limité aux soins palliatifs.

De plus, selon l'Association canadienne de soins palliatifs, les familles doivent souvent assumer près de 25 p. 100 des coûts totaux

des soins palliatifs, en raison des coûts associés aux services de soins à domicile.

Ces lacunes ont évidemment des répercussions négatives sur la qualité des soins que les patients peuvent recevoir, mais aussi sur l'efficacité générale du système de soins de santé. Quand un patient ne peut pas obtenir les bons soins au bon moment et au bon endroit, cela tend à renforcer les lacunes du système, notamment en exerçant une pression additionnelle sur les hôpitaux.

• (1420)

Il s'agit d'un cercle vicieux. De plus, le coût d'une journée à l'hôpital dépasse considérablement les coûts quotidiens des soins de longue durée et le coût des soins à domicile.

Selon l'Association médicale canadienne, le manque d'accessibilité à des soins de longue durée et à des soins à domicile représente un coût supplémentaire d'environ 2,3 milliards de dollars par année pour le système de santé.

Honorables sénateurs, les soins palliatifs constituent l'une des dimensions les plus humanistes de notre système de santé. Tous les Canadiens méritent d'y avoir accès. Force est de constater que ce n'est présentement pas le cas, et les tendances démographiques indiquent que les problèmes ne feront que s'alourdir au cours des 40 prochaines années. Il est donc crucial pour les gouvernements d'investir aujourd'hui dans les infrastructures et dans le secteur des soins de longue durée, et de mieux appuyer les aidants naturels qui prennent soin d'un proche à domicile. Nous pourrions alors mieux répondre aux besoins changeants en matière de soins de santé et aux aspirations communes de tous les Canadiens, afin que cette étape de fin de vie se déroule aussi paisiblement que possible et dans la dignité.